

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/03/2024

Référence
2024-05

Objet de la délibération
Commissions Municipales

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

Date de la convocation
14/03/2024

Date d'affichage
14/03/2024

Vote
à l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 19 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie - Salle de Conseil sous la présidence de MOTHRE Béatrice, Maire

Présents : Mme MOTHRE Béatrice, Maire, Mme BARONI Nicole, M. CEDILLE Nicolas, Mme DUTERTRE Sylvaine, M. FANDARD Jean, Mme HEUZE Maryline, M. LALAURIE Frédéric, M. MARC Alain, Mme MARCHESE Valérie, M. SALVAN Julien

Absent excusé: M. BELZIC Laurent

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DAGORNE Jessica à Mme MOTHRE Béatrice, M. DORE Patrick à Mme HEUZE Maryline, Mme GUERET Corinne à Mme BARONI Nicole, Mme THOMAS Marie-Christine à M. LALAURIE Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : Mme Sylvaine DUTERTRE

Objet de la délibération : Commissions Municipales

Pour faire suite à la démission de Mme Nathalie SAUTREAU le 31 décembre 2023 et le départ de Monsieur FAIRISE, il convient de voter pour un remplacement de la même liste (article L. 270 du Code électoral)

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Melun
Le : 21/03/2024

Et

Publication ou notification du :
21/03/2024

Je vous propose de voter sur :

Commissions	Membre sortant	Remplacé par	Membre entrant
Bâtiments-travaux-Energie	Mme Sautreau		Mr Salvan
Voies et Réseaux	Mr Fairise		Mr Lalaurie
Transports-Environnement-Transition écologique	Mme Sautreau		Mr Marc
Affaires culturelles et Festives-Relation avec les associations	Mme Sautreau		Mme Marchese

Sécurité-Accessibilité-Urbanisme	Mr Fairise		Mr Salvan
Appel d'Offre	Mr Fairise		Mr Marc
Action sociale	Mme Sautreau		Mme Thomas

Révision :

Commissions	Membre sortant	Remplacé par	Membre entrant
Information-Communication	Mr Salvan		Mme Marchese

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

CHARGE le Maire de faire les démarches nécessaires

AUTORISE le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21.03.2024
Le Maire
Béatrice MOTHRE



P/0

F. LABAUNE